

# TABLE DES MATIÈRES

*Note aux lecteurs* : cette table des matières renvoie tout d'abord à la première page de chaque fascicule (le premier chiffre apparaissant dans les numéros de page étant celui du fascicule). Ensuite, la table des matières détaillée de chaque fascicule est reproduite et les chiffres qui suivent les titres des sections ou sous-sections sont des renvois précis aux paragraphes du fascicule. Ainsi, dans le fascicule 1, la mention «Droits et obligations des parties en matière de santé et de sécurité du travail : 3-19» indique que le sujet est traité aux paragraphes 3 à 19 de ce fascicule.

**PRÉSENTATION**..... v

**NOTICES BIOGRAPHIQUES** ..... vii

## **FASCICULE 1**

*Législation régissant la prévention des lésions professionnelles en droit québécois*

Yves Clermont et Richard Auclair ..... 1 / 1

Introduction : 1-2

I. Droits et obligations des parties en matière de santé et de sécurité du travail : 3-19

A. Obligations de l'employeur : 3-16

1. Obligations de l'employeur en vertu du *Code civil du Québec* : 3

2. Obligations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* : 4-16

a) *Programme de prévention* : 4

b) *Mutuelles de prévention* : 5

c) *Obligation générale de sécurité prévue par l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail* : 6-11

(i) Organisation matérielle (art. 51(1), (4) à (7) et (11)) : 7

(ii) Organisation fonctionnelle (art. 51(3) et (8)) : 8

Droit pénal de la santé et de la sécurité du travail

- (iii) Formation et information des travailleurs (art. 51(9), (10), (12) et (13)): 9
  - (iv) Collaboration de l'employeur avec les autres intervenants (art. 51(2), (14) et (15)): 10
  - (v) Aspects périphériques de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*: 11
  - d) *Autres obligations de l'employeur*: 12-15
    - (i) Articles 52 et 53 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*: 12-14
    - (ii) Articles 54, 55, 56, 57 et 62 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*: 15
  - e) *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)*: 16
- B. Droits et obligations du travailleur en matière de santé et de sécurité du travail: 17-19
- 1. Droits du travailleur en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne*: 17
  - 2. Droits généraux du travailleur en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*: 18
  - 3. Obligations du travailleur en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*: 19
- II. Intervenants en matière de santé et de sécurité du travail: 20-51
- A. Inspection: 20-30
- 1. Rôle et fonctions de l'inspecteur: 20-21
  - 2. Quelques préalables: 22-30
    - a) *Application du régime de la responsabilité civile aux inspecteurs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail*: 22
    - b) *Nature juridique de l'inspection administrative*: 23
    - c) *Pouvoirs généraux*: 24-25
    - d) *Mesures de redressement*: 26-30
      - (i) Avis de correction: 27
      - (ii) Suspension des travaux et fermeture des lieux de travail: 28
      - (iii) Ordonnances: 29
      - (iv) Recours: 30
- B. Comités de santé et de sécurité du travail (CSS): 31-38
- 1. Structure des comités de santé et de sécurité du travail: 31-35
    - a) *Établissement au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail*: 32
    - b) *Établissement de plus de 20 travailleurs*: 33
    - c) *Catégorie d'établissements prévue à cette fin*: 34



- a) *Fardeau de preuve du poursuivant* : 30-33
- b) *Divulgateion de la preuve* : 34-37
- II. Éléments à la charge de la poursuite : 38-67
  - A. Qualification du défendeur lorsque requise : 38-43
    - 1. Notion d'employeur : 38.1-40.0.1
      - 1.1. Notion de maître d'œuvre : 40.0.2-40.0-6
    - 2. Diverses qualifications visées dans la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* : 40.1-43
  - B. Élément matériel : 44-65
    - 1. Danger au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* : 44-61.1
      - a) *Cas où le danger est un élément essentiel de l'infraction* : 46-48
      - b) *Définition du danger* : 49-55
      - c) *Compromission directe et sérieuse à la santé, la sécurité ou l'intégrité physique d'un travailleur* : 56-61
      - d) *Action ou omission spécifique au maître d'œuvre* : 61.1
    - 2. Élément matériel pour les infractions prévues à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* : 62-65
  - C. Imputabilité : 66-67
- III. Moyens de défense : 68-88
  - A. Erreur de fait raisonnable : 69-71
  - B. Diligence raisonnable : 72-79
  - C. Impossibilité absolue d'agir : 80-81
  - D. Nécessité : 82-83
  - E. Erreur provoquée par une personne en autorité : 84-86
  - F. Moyens de défense prévus par la loi : 87-88
- IV. Contre-preuve : 89
- V. Sentence : 90-95

### FASCICULE 3

*Droit criminel et santé et sécurité du travail*

Maryline Rosan..... 3 / 1

Introduction : 1-2

- I. Cadre législatif et principales modifications apportées au *Code criminel* : 3-4
- II. Notion de négligence criminelle en santé et sécurité du travail : 6-21
  - A. Éléments constitutifs de la négligence criminelle : 7-11
  - B. Notion de «devoir d'accomplir» : 12-21

Table des matières

- 1. Devoir en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*: 13-17
- 2. Devoir en vertu du *Code criminel*: 18-21
- III. Présomption de participation de l'organisation à une infraction de négligence criminelle: 22-30
  - A. Présomption contre l'organisation: 22-23
  - B. Notion d'organisation: 24
  - C. Conduite des agents: 25-30
    - 1. Agent: 25-26
    - 2. Cadre supérieur: 27-28
    - 3. Cas de l'entrepreneur: 29-30
- IV. Peines: 31-34
  - A. Contre l'individu: 31
  - B. Contre l'organisation: 32-34
- V. Droits dans le cadre d'une enquête: 35-43
  - A. Introduction: 35
  - B. Pouvoirs de l'inspecteur: 36-39
  - C. Droits fondamentaux: 40-43
- VI. Défense de diligence raisonnable: 44-48
- Conclusion: 49

**DOCUMENTS CONNEXES**

*Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, chapitre S-2.1 [extraits].....DC / 3

*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*,  
RLRQ, chapitre A-3.001 [extraits].....DC / 7

*Code criminel*, L.R.C. (1985), c. C-46 [extraits].....DC / 9

*R. c. Transpavé*, 2008 QCCQ 1598, [2008] J.Q. no 1857 [extraits].....DC / 11

*R. c. Hritchuk*, 2012 QCCS 4525, [2012] J.Q. no 9054 [extraits] .....DC / 13

**INDEX DE LA LÉGISLATION** .....IN-1 / 1

**INDEX ANALYTIQUE** .....IN-2 / 1

